

**Jean Paul CHRISTOPHE**

12 rue Ernest Tissot  
92210 SAINT-CLOUD

Tél. 01.47.71.02.97  
Tél. 01.47.71.14.31  
(Répondeur - Enregistreur)  
Fax. 01.47.71.11.89

SAINT-CLOUD, le 12 février 2004  
JPC/AS/23-04

**Monsieur et Madame PARENT**

**Par fax n° 03.80.24.03.16**

Les Charlinins Bas

Chère Madame; Cher Monsieur,

Suite à ma conversation téléphonique du 9 février avec M. PARENT, vous trouverez ci-joint copie du courrier du 3 février reçu de Me ROYER et de la réponse que je lui fais ce jour.

Avec mes meilleurs sentiments.



JP. CHRISTOPHE

**Jean Paul CHRISTOPHE**

12 rue Ernest Tissot  
92210 SAINT-CLOUD

Tél. 01.47.71.02.97  
Tél. 01.47.71.14.31  
(Répondeur - Enregistreur)  
Fax. 01.47.71.11.89

SAINT-CLOUD, le 12 février 2004  
JPC/AS/23-04

**Maître ROYER**

**Par fax n° 03.80.61.30.14**

Vigne POMMARD 1<sup>er</sup> cru  
Les Chanlins Bas  
Propriété PARENT

Maître,

A la suite de votre courrier du 3 février 2004 j'ai repris contact avec M. et Mme PARENT les futurs fermiers et je reviens faire le point avec vous :

- Prix, surface : pas de problème
- Structure juridique : GFA retenu mais est-ce le GFA qui achète ou est-ce que j'achète pour céder au GFA ?
- Fermage : d'accord sur le fermage maximal avec paiement intégralement en bouteilles (voir annexe jointe pour quelques conditions particulières). Merci de voir avec M. et MME PARENT le montage envisagé pour échapper à la SAFER.
- Calendrier : à vous de me proposer un calendrier sachant que je disparaiss du 3 au 15 mars.
- Lieu et pièces : accord pour signer à NUITS. Merci de me préciser les pièces nécessaires.

Dans l'attente,

Je vous prie de croire, Maître, à l'expression de mes sentiments distingués.



JP. CHRISTOPHE

Copie : M. et Mme PARENT